



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 28 octobre 2016

Communiqué de presse

Le code de l'énergie, en particulier les articles R 671-1 à R 671-13 et R 221-1 à R 221-30, prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction notamment de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatée lors du mois précédent.

En octobre, ces évolutions ont été caractérisées par :

- une forte augmentation du cours moyen du pétrole brut Brent (+ 7,33%) dont la cotation a dépassé les 50\$ le baril. Ceci est notamment la conséquence de la décision de l'OPEP de réduire sa production et des difficultés de production en Amérique du Sud (Venezuela, Colombie et Mexique) ;
- une tendance similaire des cours du supercarburant sans plomb (+ 9,82%) et du gazole routier (+ 12,10%) en raison de la reprise de la demande des pays émergents et de l'OCDE ;
- une hausse marquée des cours du butane (+ 18,25%) ;
- une légère dépréciation de la parité euro/dollar (-1,23%).

Par conséquent, à compter du 1er novembre 2016 à zéro heure :

1°/ Pour les carburants routiers, les prix maxima sont fixés comme suit :

- Supercarburant sans plomb : 1,33 €/l soit +2 cts/l par rapport à octobre 2016 (1,31 €/l)
- Gazole routier : 1,03 €/l soit +4 cts/l par rapport à octobre 2016 (0,99 €/l)

2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 20,96 €, soit une hausse de 0,95 € par rapport au mois d'octobre.

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen constaté en octobre est de 1,33 €/l pour le supercarburant sans plomb et de 1,16 €/l pour le gazole routier.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé de ces évolutions.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Préfet de la Martinique*